

Victoire sur le mensonge d'Etat

Le mercredi 26 avril 2006, Monsieur Henri ROTHEN, chef du Service de la population (SPOP), a été jugé pour avoir gravement calomnié deux requérants d'asile qui font partie du groupe des « 523 » débouté·e·s. Il a finalement présenté des excuses pour ses propos mensongers et s'est engagé à verser Fr. 400.- à une association qui soutient les déboutéEs, ce qui a débouché sur un retrait de la plainte. Le Tribunal a pris acte de cet arrangement amiable, tout en mettant à la charge du Chef de service Fr. 760.- de frais de justice en raison de la négligence dont il a fait preuve. Pour la Coordination Asile Vaud, il s'agit clairement d'une victoire sur le mensonge d'Etat.

Rappelons qu'à l'origine de l'affaire, il y a deux frères qui font partie d'une famille bosniaque du Monténégro, composée de dix enfants, qui ont un emploi et sont ainsi autonomes financièrement. Première aberration: alors que les parents et tous leurs enfants mineurs ont reçu un permis humanitaire, les deux aînés sont considérés comme « célibataires », soit comme sans liens familiaux en Suisse !

Deuxième aberration: alors que leurs dossiers avaient été analysés par le canton de Vaud, puis présentés à l'Office fédéral à Berne en vue de leur régularisation sur la base de la circulaire Metzler, **et ce à deux reprises**, ce sont eux qui ont eu le triste honneur d'être les premiers expulsés des « 523 », par la force !

En effet, ils ont d'abord été arrêtés pour être ensuite placés en détention administrative en vue de leur expulsion, ceci sans qu'un plan de vol ne leur ait été notifié au préalable comme c'est pourtant la pratique habituelle.



Photo: François Graf

Pour justifier ces mesures de contraintes, le chef du SPOP a attribué aux deux frères un « *lourd passé pénal* » lors d'une rencontre avec des député·e·s du Grand Conseil.

Par la suite, le Conseiller d'Etat Jean-Claude MERMOUD a reconnu que les dossiers des intéressés ne contenaient rien de tel. Mais ce n'est qu'au dernier moment, alors qu'il était face à son juge, que Monsieur Henri ROTHEN a enfin admis les faits et présenté ses excuses.

Malgré les démarches entreprises en vue de la régularisation des deux frères, malgré la plainte pénale déposées par ceux-ci, **le canton n'a pas voulu arrêter la machine à expulser.** Il en est

même venu à affréter un avion spécial et à mettre en œuvre un dispositif policier disproportionné pour « extraire » les deux frères de leur cellule: ce sont plusieurs dizaines de milliers de francs qui ont été ainsi dépensés, de manière totalement démesurée par rapport aux intérêts étatiques en jeu. Ils ont pour finir été relâchés à Podgorica, capitale du Monténégro sans leurs affaires personnelles et sans argent...

Tout est inadmissible dans cette affaire: la séparation d'une famille unie; le refus de régulariser deux jeunes adultes au risque de les séparer brutalement de leurs proches; le recours aux mesures de contrainte; le processus de criminalisation de personnes innocentes...

Quant à l'attitude d'Henri ROTHEN, elle est l'illustration de l'acharnement avec lequel les autorités veulent à tout prix expulser des personnes sans tenir compte ni de leurs droits, ni de leurs relations de famille, ni de leur intégration, ni même de leur

bonne réputation. Au lieu de chercher une solution durable et respectueuse des droits humains, au lieu d'être à l'écoute du formidable élan de soutien de la population vaudoise, voilà une administration qui préfère diffuser des informations erronées, salir des déboutéEs, au risque de tromper des députéEs. Le constat est d'autant plus amer qu'une année plus tard, les discussions ont repris avec la Berne fédérale pour régulariser les derniers dossiers du groupe des « 523 »...

Cette affaire est aussi exemplaire de la manière dont on crée des « délinquants » de toutes pièces, pour justifier une politique d'asile et de renvoi qui se distingue avant tout par ses atteintes aux droits fondamentaux.

**Pour obtenir de plus amples informations sur la
Coordination Asile - Vaud :**
www.stoprenvoi.ch

- **NON AUX MESURES DE CONTRAINTE !**
- **UN RENVOI EST UN RENVOI DE TROP !**
- **DIGNITE POUR TOUS LES DEBOUTE·E·S !**